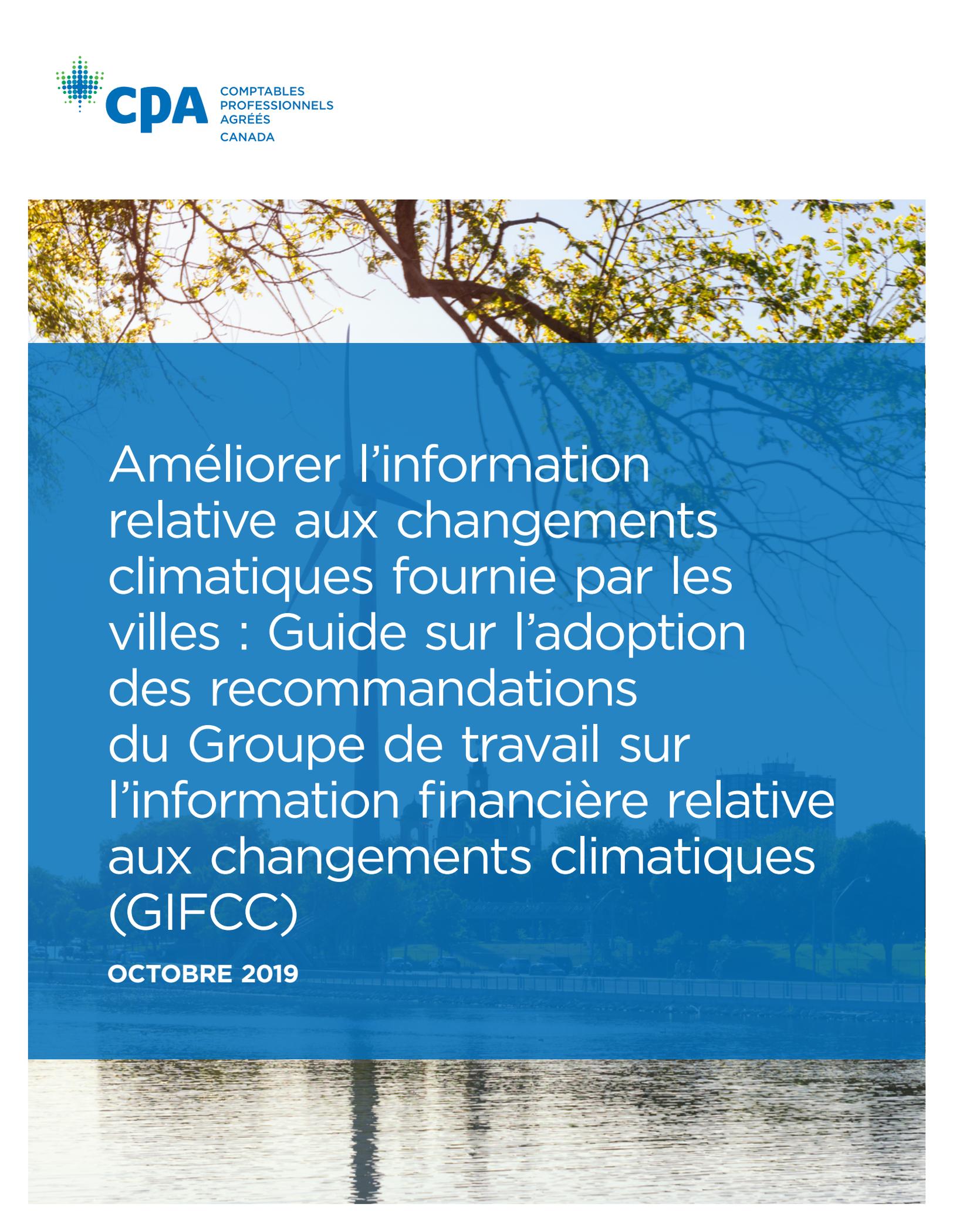




CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

The background of the page is a photograph of a city skyline reflected in water. The top portion of the image shows tree branches with yellow-green leaves against a clear sky. The middle portion is a solid blue overlay containing the title text. The bottom portion shows the water reflecting the city buildings and trees.

Améliorer l'information relative aux changements climatiques fournie par les villes : Guide sur l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

OCTOBRE 2019

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des participants à la table ronde et ne représentent pas nécessairement celles de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication.

Commentaires

Veuillez transmettre vos commentaires sur ce document à :

Dina Georgious, CPA, CA

Directrice de projets, Information financière

Recherche, orientation et soutien

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Courriel : dgeorgious@cpacanada.ca

Appuyé par le Programme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

© 2020 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour obtenir des renseignements concernant l'obtention de cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Préface

À propos de ce guide

Il est essentiel que les villes et leurs parties prenantes comprennent les coûts et les avantages économiques potentiels que représentent les changements climatiques. Les villes qui adoptent une approche stratégique à long terme en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets seront mieux préparées pour soutenir la croissance économique, attirer de nouveaux investisseurs, réduire les coûts et les dommages potentiels, et bâtir des collectivités plus résilientes.

Ce guide a été préparé afin d'améliorer la transparence de l'information sur les risques, les occasions, les stratégies et la gouvernance des villes relativement aux changements climatiques, en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) qui a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière (CSF)¹.

Ce guide est destiné à aider les villes à déterminer quelles informations relatives aux changements climatiques sont utiles à la prise de décisions internes en vue de l'établissement des budgets à court terme et de la planification des immobilisations à long terme. Il vise aussi à accroître l'utilité des rapports financiers à usage général d'une ville destinés à ses parties prenantes externes.

Membres du groupe de travail

Les membres du groupe de travail sont des représentants des villes et organismes suivants :

- C40 Cities Climate Leadership Group;
- Réseau des Canadian Urban Sustainability Practitioners (CUSP);
- Ville de Montréal (Service de l'environnement);
- Ville de Montréal (Service des finances);
- Ville de Toronto (Division de l'environnement et de l'énergie);
- Ville de Toronto (Service de comptabilité);
- Ville de Vancouver (Service du développement durable);
- Ville de Vancouver (Service des finances);
- Delphi Group;
- Fédération canadienne des municipalités (Programme des Partenaires dans la protection du climat);
- International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) Canada;
- Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (rôle d'observateur).

1 Voir www.fsb-tcf.org.

Ce guide présente un cadre général pour harmoniser la présentation de l'information interne et externe d'une ville avec les recommandations du GIFCC, étant entendu que la mise en œuvre des recommandations variera selon les caractéristiques et la situation particulières de chaque ville, notamment sa taille et sa structure.

Ce guide s'inspire des précieux conseils d'un groupe de travail composé de représentants de villes et d'organismes de soutien canadiens (voir l'encadré). Les informations qu'il contient peuvent être appliquées de façon plus large à l'ensemble des municipalités canadiennes, et il pourrait éventuellement constituer une ressource pour d'autres villes du monde.

Comment utiliser ce guide

Ce guide donne un aperçu des avantages que les villes peuvent tirer de l'alignement sur les recommandations du GIFCC, et fournit un cadre général pour la mise en œuvre de ces recommandations. De plus, il contient, en annexe, des ressources destinées aux employés et aux principaux décideurs municipaux, notamment de l'information générale visant à soutenir les villes qui s'alignent sur les recommandations du GIFCC. Les diverses ressources et leur public cible sont résumés ci-dessous

Aperçu des ressources contenues dans ce guide

Ressource	Titre	Description	Public cible
Ressource I	Informations générales sur le GIFCC	Donne un aperçu du GIFCC, des recommandations relatives aux informations à fournir, ainsi que des risques et occasions liés aux changements climatiques.	Employés et hauts dirigeants municipaux du service des finances, représentants élus
Ressource II	Cadre de mise en œuvre des recommandations du GIFCC	Présente un processus en cinq étapes aux fins de l'alignement sur les recommandations du GIFCC, y compris des questions d'orientation à poser à cet égard.	Employés municipaux du service des finances (préparateurs de rapports financiers, planificateurs du budget et des dépenses en immobilisations, etc.)
Ressource III	Cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC	Renferme une série de considérations servant à évaluer les progrès accomplis par une ville au chapitre de l'alignement sur les recommandations du GIFCC. La ville peut utiliser la feuille de route fournie pour progresser dans l'alignement sur les recommandations du GIFCC.	Employés et hauts dirigeants municipaux du service des finances, du service du développement durable et du service d'ingénierie

Ressource	Titre	Description	Public cible
Ressource IV	Concordance des recommandations du GIFCC avec les cadres d'information sur les changements climatiques existant au Canada	Donne un aperçu des points de concordance entre les recommandations du GIFCC et les cadres d'information sur les changements climatiques d'application volontaire qui sont couramment utilisés par les villes canadiennes, ainsi que des différences entre les différents cadres.	Employés et hauts dirigeants municipaux du service du développement durable
Ressource V	Autres renseignements et ressources	Fournit des renseignements supplémentaires et des liens vers des ressources pertinentes pour les administrations municipales en ce qui a trait au GIFCC, à l'évaluation et à la quantification des risques liés au climat, et à l'information financière relative aux changements climatiques.	Employés et hauts dirigeants municipaux, représentants élus

Table des matières

Incidence des changements climatiques sur les villes	1
Quels avantages les villes peuvent-elles tirer de l'application du cadre du GIFCC?	3
Qu'est-ce que le GIFCC?	3
Avantages de l'application du cadre du GIFCC	5
Concordance du cadre du GIFCC avec les cadres de communication des informations sur les changements climatiques actuellement utilisés par les municipalités canadiennes	6
Surmonter les obstacles à la mise en œuvre du cadre du GIFCC	10
Cadre de mise en œuvre des recommandations du GIFCC par les villes	13
Comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités et la santé financière d'une ville	14
Tirer parti du travail déjà accompli	15
Appréciation de l'importance relative des informations	16
Comprendre le périmètre organisationnel aux fins de la présentation de l'information	16
L'information financière relative aux changements climatiques et les normes comptables	17
Ressources	19
Ressource I : Informations générales sur le GIFCC	19
Aspects visés par les recommandations du GIFCC	19
Risques et occasions	21

Ressource II : Cadre de mise en œuvre des recommandations du GIFCC à l'intention du service des finances	22
1. Comprendre – Déterminer les informations et les données existantes	23
2. Planifier et évaluer – Évaluer les besoins d'information des parties prenantes et apprécier l'importance relative des informations	23
3. Établir des mesures et des objectifs	25
4. Recueillir des données	25
5. Présenter les informations selon les recommandations du GIFCC	26
Ressource III : Cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC à l'intention des villes	26
Cadre d'évaluation de la maturité – Description des phases	27
Ressource IV : Cadres d'information sur les changements climatiques utilisés par les municipalités canadiennes	34
Programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC)	34
Outil en ligne Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC)	34
Programme CDP Cities	35
Ressource V : Autres renseignements et ressources	41





Incidence des changements climatiques sur les villes

Les incidences actuelles et futures des changements climatiques peuvent donner lieu à des risques, mais elles peuvent aussi engendrer des occasions pour les villes et leurs modèles de prestation de services. Selon C40 Cities, organisation constituée d'un réseau de villes qui prennent des mesures pour lutter contre les changements climatiques, 70 % des villes sont déjà touchées par les changements climatiques². Le coût économique de la hausse du niveau de la mer et des inondations devrait à lui seul dépasser 1 000 milliards de dollars américains d'ici à 2050³, et plus de 90 % des villes situées près des zones côtières devraient subir les conséquences d'inondations⁴.

Au Canada, les pertes assurées se sont élevées à plus de *1 milliard de dollars canadiens par an au cours des cinq dernières années*, et les indemnités versées en 2018 ont atteint près de 2 milliards de dollars canadiens. En réaction aux coûts et aux risques croissants liés aux changements climatiques, de nombreuses villes canadiennes ont déclaré un « état d'urgence climatique » et elles commencent à prendre des mesures en conséquence⁵.

On prévoit que, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, il faudra investir plus de 670 milliards de dollars canadiens chaque année d'ici à 2030, en sus des dépenses pour maintenir les activités habituelles. Pour le seul secteur de la finance canadien, cela pourrait représenter une somme de 36 milliards à 148 milliards de dollars canadiens par an d'ici à 2025⁶.

Le fait d'investir dès maintenant dans des infrastructures et des services adaptés aux changements climatiques peut aider à réduire les pertes futures. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) estime que 6 milliards de dollars canadiens sont économisés pour chaque milliard de dollars canadiens investi dans l'atténuation des catastrophes⁷.

2 C40 Cities (www.c40.org/ending-climate-change-begins-in-the-city).

3 C40 Cities, « Staying Afloat: The Urban Response to Sea Level Rise », 2019 (www.c40.org/other/the-future-we-don-t-want-staying-afloat-the-urban-response-to-sea-level-rise).

4 C40 Cities, « Ending Climate Change Begins in the City », 2019 (www.c40.org/ending-climate-change-begins-in-the-city).

5 Corporate Knights, « It's time to call climate change what it is - an emergency - and act accordingly », 2019 (www.corporateknights.com/channels/climate-and-carbon/time-call-climate-emergency-act-accordingly-15574967).

6 Toronto Finance International, *Capitalizing on Sustainable Finance: A growth opportunity for Toronto's financial sector*, 2019 ([https://cdn2.hubspot.net/hubfs/4372260/Sustainable%20Finance/TFI_Sustainable%20Finance_Final%20Report%20\(16.09.2018\).pdf](https://cdn2.hubspot.net/hubfs/4372260/Sustainable%20Finance/TFI_Sustainable%20Finance_Final%20Report%20(16.09.2018).pdf)).

7 Fédération canadienne des municipalités, « Climat et développement durable », 2019 (<https://fcm.ca/fr/enjeux-prioritaires/climat-et-developpement-durable>).

Le coût des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada

- Les tempêtes de vent survenues à Toronto, dans l'est de l'Ontario et au Québec, en mai 2018, ont entraîné des demandes d'indemnisation de 600 millions de dollars canadiens¹.
- Les inondations printanières de 2017 et de 2019 ont coûté respectivement 8,6 millions de dollars canadiens et près de 16 millions de dollars canadiens à la Ville de Montréal.
- En mai 2017, les pluies diluviennes ont entraîné des inondations et des dégâts représentant des dommages assurés de plus de 233 millions de dollars canadiens dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec².
- Les feux de forêt de 2017 en Colombie-Britannique, considérés comme les pires de l'histoire récente, ont coûté 568 millions de dollars canadiens à la province, soit plus du double du coût annuel moyen historique de 214 millions de dollars canadiens³.
- L'inondation majeure de 2013 en Alberta a entraîné des dommages et des coûts de rétablissement estimés à 6 milliards de dollars canadiens, dont des sinistres assurés de 2 milliards de dollars canadiens⁴.

1 Canadian Underwriter, « Why the global protection gap is the lowest it's been in 14 years », 2019 (www.canadianunderwriter.ca/insurance/why-the-global-protection-gap-is-the-lowest-its-been-in-14-years-1004151048).

2 Bureau d'assurance du Canada, « Spring flooding in Ontario and Quebec caused more than \$223 million in insured damage », 2017 (www.ibc.ca/on/resources/media-centre/media-releases/spring-flooding-in-ontario-and-quebec-caused-more-than-223-million-in-insured-damage).

3 CBC, « How B.C. budgets for wildfires: "Choose an arbitrary number. Put it in the books" », 2018 (www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/how-b-c-budgets-for-wildfires-choose-an-arbitrary-number-put-it-in-the-books-1.4793981).

4 Environnement et Changement climatique Canada, « Les dix événements météorologiques les plus marquants au Canada en 2013 », 2017 (www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=5BA5EAF1).





Quels avantages les villes peuvent-elles tirer de l'application du cadre du GIFCC?

Qu'est-ce que le GIFCC?

Bien que le cadre du GIFCC ait été conçu pour les sociétés ouvertes, il est d'application plus large, car les risques et les occasions liés aux changements climatiques touchent la plupart des organisations, notamment les villes. Les recommandations du GIFCC sont pertinentes pour les villes pour les raisons suivantes :

- les recommandations portent de façon générale sur les risques et les occasions associés aux changements climatiques et sont liées à la stratégie, à la gestion des risques et à la gouvernance;
- les villes sont en première ligne de la lutte contre les changements climatiques, et il est donc essentiel qu'elles tiennent compte des risques liés aux changements climatiques dans leur planification financière, leurs budgets de fonctionnement et leurs investissements en immobilisations à court et à long terme.

Qu'est-ce que le GIFCC?

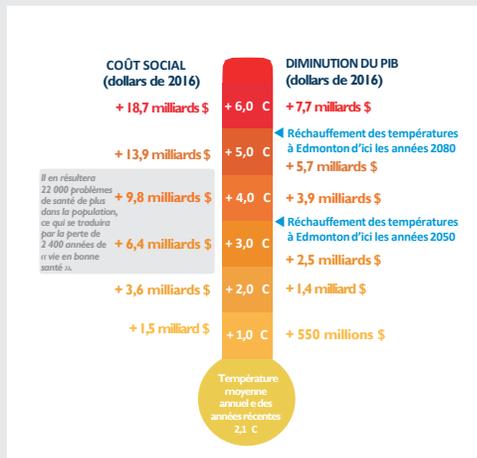
Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, ou GIFCC, est une initiative pilotée par le secteur privé et appuyée par le G20. Elle consiste à élaborer un ensemble uniforme d'informations relatives aux risques financiers associés aux changements climatiques que les entreprises pourront fournir sur une base volontaire aux investisseurs, aux assureurs, aux prêteurs et à d'autres parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur le GIFCC, se reporter à la section intitulée « [Ressource I](#) ».

Le tableau 1 ci-après présente les quatre aspects clés des recommandations du GIFCC ainsi que les actions qui s’y rattachent.

TABLEAU 1 : ASPECTS VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC ET ACTIONS CONNEXES

Aspects visés par les recommandations du GIFCC	Actions recommandées par le GIFCC (adaptées pour les villes)
Gouvernance	<p>Décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exercent le maire et le conseil.</p> <hr/> <p>Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.</p>
Stratégie	<p>Décrire les risques et les occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques que la ville a identifiés.</p> <hr/> <p>Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur la stratégie et la planification financière des entreprises de la ville.</p> <hr/> <p>Décrire la résilience de la stratégie de la ville, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.</p>
Gestion des risques	<p>Décrire les processus que la ville a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.</p> <hr/> <p>Décrire les processus que la ville a mis en place pour gérer les risques liés aux changements climatiques.</p> <hr/> <p>Indiquer la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de la ville.</p>
Mesures et objectifs	<p>Décrire les mesures utilisées par la ville pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques.</p> <hr/> <p>Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes.</p> <hr/> <p>Décrire les mesures utilisées par la ville pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que la performance par rapport aux objectifs.</p>



Évaluation des incidences des changements climatiques par la Ville d'Edmonton

Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation aux changements climatiques et de son plan d'action de 2018, la Ville d'Edmonton a adopté une approche quantitative fondée sur des faits pour évaluer sa vulnérabilité ainsi que les risques. Elle a cerné les éléments auxquels elle était le plus vulnérable, ce qui l'a aidée à définir ses besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques. Elle a estimé que l'incidence des changements climatiques pourrait augmenter de 8 milliards de dollars canadiens d'ici à 2050, ce qui pourrait réduire son PIB de 3,2 milliards de dollars canadiens par rapport à son niveau actuel.

Avantages de l'application du cadre du GIFCC

Voici certains des avantages de l'application du cadre du GIFCC aux activités municipales :

- renforcer la collecte et le partage des données afin d'améliorer la prise de décisions et de permettre la comparabilité des données entre les administrations locales;
- faire appel à des équipes interfonctionnelles afin d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques aux processus existants d'évaluation des risques et d'accroître les compétences à l'interne en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques;
- quantifier l'information relative aux changements climatiques sur le plan financier, par exemple les besoins en investissements dans les infrastructures et les coûts de l'inaction, les coûts en matière de santé et autres coûts sociaux, le potentiel de croissance économique lié aux investissements dans une économie propre et à la création d'emplois « verts »;
- intégrer les risques et les occasions liés aux changements climatiques aux budgets de fonctionnement et à la planification des immobilisations à long terme afin d'attribuer les ressources financières selon les besoins;
- améliorer l'accès au financement public et à d'autres sources de financement externe des infrastructures vertes et des projets verts, et attirer de nouveaux investisseurs et de nouvelles entreprises en créant des villes intelligentes et adaptées aux changements climatiques;
- sensibiliser davantage le public aux effets des changements climatiques et accroître le soutien à l'échelle locale aux mesures de lutte contre les changements climatiques.

[TRADUCTION] « En avril 2019, Vancouver est devenue la première ville canadienne à inclure des informations établies selon les principes du GIFCC dans son rapport financier annuel. Nous espérons que ces informations serviront de base à la communication d'informations dans l'avenir, tant par la Ville de Vancouver que par d'autres villes. D'abord et avant tout, la préparation de ces informations a été éclairante. Afin de préparer de l'information selon les recommandations du GIFCC, nous avons dû schématiser les politiques et les discussions de la Ville en matière de changements climatiques, et centraliser toute cette information en un seul document. Grâce à ce travail, nous pourrions mieux étayer les demandes de fonds, intégrer les risques liés aux changements climatiques à la prise de décisions dans l'ensemble de l'administration municipale, et soutenir les analyses de rentabilité relatives aux investissements envisagés à Vancouver. »

— Patrice Impey, chef des finances et directrice générale, Service de gestion des finances, des risques et de la chaîne d'approvisionnement, Ville de Vancouver

Concordance du cadre du GIFCC avec les cadres de communication des informations sur les changements climatiques actuellement utilisés par les municipalités canadiennes

Le cadre du GIFCC concorde avec les cadres existants d'information et d'évaluation utilisés par les municipalités relativement à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Bon nombre de villes canadiennes présentent déjà des informations relatives aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne les émissions de GES.

Les villes adoptent des cadres d'information d'application volontaire tels que les suivants :

- le programme de la FCM et le programme PCP d'ICLEI Canada⁸;
- l'outil en ligne Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC) d'ICLEI Canada⁹.

De nombreuses villes communiquent actuellement de l'information relative aux changements climatiques, mais peu de villes canadiennes présentent cette information dans leurs rapports financiers courants ou font le lien avec les répercussions financières.

8 Programme des Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) (<https://fcm.ca/fr/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat>).

9 Outil en ligne Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC) d'ICLEI Canada (<https://icleicanada.org/fr/project/outil-en-ligne-batir-des-collectivites-adaptees-et-resilientes-barc/>).

À l'heure actuelle, plus de 400 villes canadiennes adhèrent au programme des PPC et en ont franchi diverses étapes¹⁰. De plus, nombre de villes canadiennes de grande et moyenne taille communiquent de l'information relative aux changements climatiques dans le cadre du programme CDP Cities concernant la présentation d'informations sur les GES¹¹, qui est fondé sur le Protocole des GES, une norme à l'intention des villes reconnue à l'échelle mondiale¹².

Le tableau 2 ci-après donne un aperçu des principales plateformes d'application volontaire que les villes canadiennes utilisent à des fins de présentation d'informations relatives aux changements climatiques, et indique dans quelle mesure ces plateformes concordent avec le cadre du GIFCC. Les villes qui présentent déjà des informations selon les cadres d'information existants ne devront pas forcément déployer des efforts supplémentaires importants pour se conformer aux recommandations du GIFCC; c'est le cas, en particulier, pour les villes canadiennes qui ont déjà franchi l'étape 3 ou l'une des étapes suivantes du programme des PPC aussi bien que du BARC. Vous trouverez à la [ressource IV](#) de plus amples renseignements sur les cadres de présentation de l'information relative aux changements climatiques qui sont actuellement utilisés au Canada ainsi que sur la mesure dans laquelle ces cadres concordent avec les recommandations du GIFCC.

10 Programme des Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) (<https://fcm.ca/fr/programmes/partenaires-dans-la-protection-du-climat>).

11 Outil en ligne Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC) d'ICLEI Canada (<https://icleicanada.org/fr/project/outil-en-ligne-batir-des-collectivites-adaptees-et-resilientes-barc/>).

12 Programme du CDP pour les villes (www.cdp.net/fr/cities).

TABLEAU 2 : APERÇU DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE PAYSAGE MUNICIPAL ACTUEL

	Rapport sur le développement durable et les changements climatiques	Plateforme de CDP Cities	Programme des PPC de la FCM et d'ICLEI	Outil en ligne BARC d'ICLEI
Objectif	Plateforme qui permet aux villes de présenter de l'information sur les mesures prises en ce qui a trait au développement durable et/ou aux changements climatiques	Plateforme qui permet aux villes de présenter aux investisseurs et aux autres parties prenantes clés de l'information sur les mesures prises en ce qui a trait aux changements climatiques, notamment la structure de gouvernance et les risques	Programme/ cadre fondé sur des étapes importantes, axé sur l'atténuation des effets des changements climatiques, qui aide les municipalités à identifier les sources d'émissions de GES et à prendre des mesures en conséquence	Programme/ cadre fondé sur des étapes importantes, axé sur l'adaptation aux changements climatiques, qui aide les municipalités à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques
Catégories d'informations	Programmes, initiatives et progrès accomplis relativement à des enjeux tels que la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique, la consommation d'eau, la génération de déchets, la planification urbaine et les espaces verts	Gouvernance et gestion des données, stratégie, risques et mesures d'adaptation, occasions et émissions de GES	Inventaire des émissions de GES, objectifs et plans d'action et mesures connexes de réduction des émissions de GES	Planification de l'adaptation aux changements climatiques, notamment la recherche sur les changements climatiques, les évaluations des vulnérabilités et des risques, les objectifs et les buts, et le plan de mise en œuvre
Obligatoire ou volontaire?	Volontaire	Volontaire	Volontaire	Volontaire

	Rapport sur le développement durable et les changements climatiques	Plateforme de CDP Cities	Programme des PPC de la FCM et d'ICLEI	Outil en ligne BARC d'ICLEI
Utilisateurs	Conseil municipal et employés municipaux, grand public, organismes communautaires	Investisseurs et pourvoyeurs de ressources, conseil municipal et employés municipaux	Grand public, conseil municipal et employés municipaux, organismes communautaires	Grand public, conseil municipal et employés municipaux, organismes communautaires
Concordance avec le cadre du GIFCC	<p>Il n'existe aucune forme normalisée pour ce rapport parmi les villes au Canada.</p> <p>Le niveau de concordance avec les recommandations du GIFCC varie selon la forme du rapport de chaque municipalité.</p>	<p>Concorde assez bien avec les quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC, et comprend des éléments ayant trait aussi bien aux risques liés à la transition qu'aux risques physiques.</p> <p>Ne comporte pas une appréciation de l'importance relative et n'oblige pas les villes à quantifier les incidences économiques potentielles des changements climatiques, mais prévoit plutôt le classement des risques sur une base qualitative (p. ex. incidence élevée, moyenne ou faible).</p>	<p>Met l'accent sur les émissions de GES et leur réduction, et moins sur les risques physiques.</p> <p>Degré élevé de concordance avec les recommandations portant sur les mesures et les objectifs</p> <p>Accorde une certaine importance à l'information sur la gouvernance et la stratégie en matière de lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>Met beaucoup l'accent sur les risques physiques et porte aussi sur la gestion des risques, la stratégie et la gouvernance.</p> <p>Ne traite pas des risques liés à la transition ni ne met l'accent sur les mesures quantitatives ou sur l'établissement d'objectifs.</p> <p>N'oblige pas les villes à quantifier les incidences économiques potentielles des changements climatiques, mais prévoit plutôt le classement des risques sur une base qualitative (p. ex. incidence élevée, moyenne ou faible).</p>



Surmonter les obstacles à la mise en œuvre du cadre du GIFCC

Bien que l'alignement sur les recommandations du GIFCC comporte de nombreux avantages, il peut aussi présenter plusieurs défis pour les villes. Voici des exemples d'obstacles potentiels et des suggestions sur la façon de les surmonter.

Travaux effectués à Montréal sur les interdépendances entre infrastructures essentielles

Depuis 2004, le Centre risque et performance (CRP) de Polytechnique Montréal étudie la résilience des infrastructures essentielles dans le contexte de leurs liens complexes d'interdépendance. Les premiers travaux de recherche ont commencé après la tempête de verglas qui a frappé le sud du Québec et l'est de l'Ontario en 1998, causant des dommages considérables aux infrastructures essentielles, notamment dans la région de Montréal. Les réseaux d'électricité, de télécommunications, de gaz naturel et de transport avaient alors été perturbés pendant plusieurs jours, provoquant une situation de crise pour les responsables de la sécurité publique et des répercussions en cascade sur d'autres services essentiels.

De 2004 à 2017, le CRP a travaillé de concert avec les responsables des infrastructures locales et les autorités de la Ville de Montréal pour élaborer une méthodologie de diagnostic et d'analyse préventive de l'effet domino de la défaillance d'infrastructures essentielles et pour schématiser les besoins en ressources des systèmes urbains. Ces travaux ont positionné Montréal à la fine pointe dans ce domaine.

La méthodologie élaborée par le CRP a mené à la mise au point de l'outil DOMINO, une application Web conçue pour gérer les répercussions en cascade de la défaillance d'une infrastructure essentielle donnée. Depuis 2018, l'outil DOMINO est mis à l'essai, avec le soutien de Sécurité publique Canada, dans un contexte régional d'adaptation aux changements climatiques et en collaboration avec le consortium Ouranos, l'École nationale d'administration publique du Québec et le ministère de la Sécurité publique du Québec. Ces projets pilotes pourraient aider à démontrer la viabilité de l'outil DOMINO et de la méthodologie du CRP en vue de leur application dans d'autres villes et régions du Canada.

Pour de plus amples renseignements, voir www.polymtl.ca/centre-risque-performance.

- Bien souvent, les divers services d'une ville utilisent un vocabulaire et des termes différents, de sorte qu'il est difficile d'en arriver à une compréhension commune de l'information relative aux changements climatiques. Par exemple, pour les professionnels de l'énergie, l'efficacité énergétique s'exprime en gigajoules économisés, tandis que le planificateur urbain mettra plutôt l'accent sur les montants économisés en dollars.
 - En tant qu'experts internes, les employés des services de l'énergie, de l'environnement ou du développement durable ont l'occasion de transmettre leurs connaissances et d'inviter d'autres parties à prendre part à la discussion.
 - Afin de gommer les barrières de langue entre les services d'une ville, les employés municipaux peuvent miser sur les termes et le vocabulaire proposés par le GIFCC afin de favoriser une compréhension commune du sujet. Le service des finances a l'expérience de l'analyse et de la communication de divers types d'informations aux divers services de la ville et peut donc fournir de l'aide à cet égard.

« Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal présente des informations sur les répercussions des changements climatiques ainsi que sur les progrès qu'elle a accomplis pour répondre aux risques connexes. Les informations présentées jusqu'à présent ont été surtout de nature qualitative. Même si la Ville de Montréal s'est positionnée comme un chef de file dans la lutte contre les changements climatiques, le travail qu'elle a effectué dans le cadre du projet de mise en œuvre des recommandations du GIFCC par les villes, avec l'assistance de CPA Canada, l'a amenée à reconnaître l'importance pour une ville de présenter de bonnes informations sur les risques et les répercussions d'ordre financier liés aux changements climatiques.

Grâce à sa participation au Groupe de travail, la Ville de Montréal a acquis plus de maturité dans sa gouvernance en matière de changements climatiques, et elle a établi des principes pour l'évaluation des risques financiers ainsi que des coûts que peuvent engendrer les changements climatiques, afin de mieux gérer ces risques. La Ville de Montréal reconnaît en outre les avantages qu'elle peut retirer de sa participation à ces travaux novateurs, car celle-ci pourrait être prise en compte par les investisseurs et d'autres partenaires commerciaux, ainsi que par les gouvernements provincial et fédéral dans le cadre de leurs programmes de subvention.

La Ville de Montréal est très consciente de la nécessité de fournir au grand public des informations financières plus transparentes sur les risques et occasions liés aux changements climatiques. Elle prévoit d'intégrer plusieurs éléments aux informations financières qu'elle fournira dans l'avenir selon les recommandations du GIFCC, informations qui évolueront et s'amélioreront au fil du temps à mesure qu'elle acquerra plus d'expérience dans la collecte et l'analyse des données pertinentes et dans la présentation des risques et des occasions importants liés aux changements climatiques. »

— **Raoul Cyr, directeur, Comptabilité et informations financières, Ville de Montréal**

- Les villes ont des priorités concurrentes ainsi que des ressources limitées pour répondre aux besoins nombreux de leurs parties prenantes.
 - Le GIFCC recommande d'évaluer les incidences financières potentielles des changements climatiques sur les activités, la planification budgétaire et la planification des immobilisations d'une ville ainsi que sur les services qu'elle fournit. En quantifiant les incidences potentielles, les villes sont à même d'évaluer les risques et occasions **importants** liés aux changements climatiques, de cibler les investissements utiles dans des initiatives de lutte contre les changements climatiques et de communiquer les résultats aux parties prenantes clés.
 - Il faut un certain temps pour mettre en œuvre les recommandations du GIFCC. Il convient donc de procéder par étapes et de déployer les efforts en fonction des priorités, de l'importance des enjeux ainsi que du soutien et des ressources disponibles.
 - Les villes devraient prévoir un échéancier de cinq ans du début du processus jusqu'à l'intégration totale.
 - La [ressource III](#) comprend un outil servant à évaluer le degré d'alignement actuel d'une ville sur les recommandations du GIFCC, ainsi qu'une feuille de route pour l'intégration des recommandations.
- L'adoption des recommandations du GIFCC peut être perçue comme un fardeau supplémentaire au chapitre des obligations d'information actuelles des municipalités.
 - Les villes utilisent peut-être déjà d'autres cadres pour communiquer l'information relative aux changements climatiques (par exemple, les phénomènes ou risques météorologiques extrêmes, les émissions de GES et d'autres données pertinentes). Le service des finances peut utiliser ces informations pour faciliter l'alignement sur les recommandations du GIFCC.

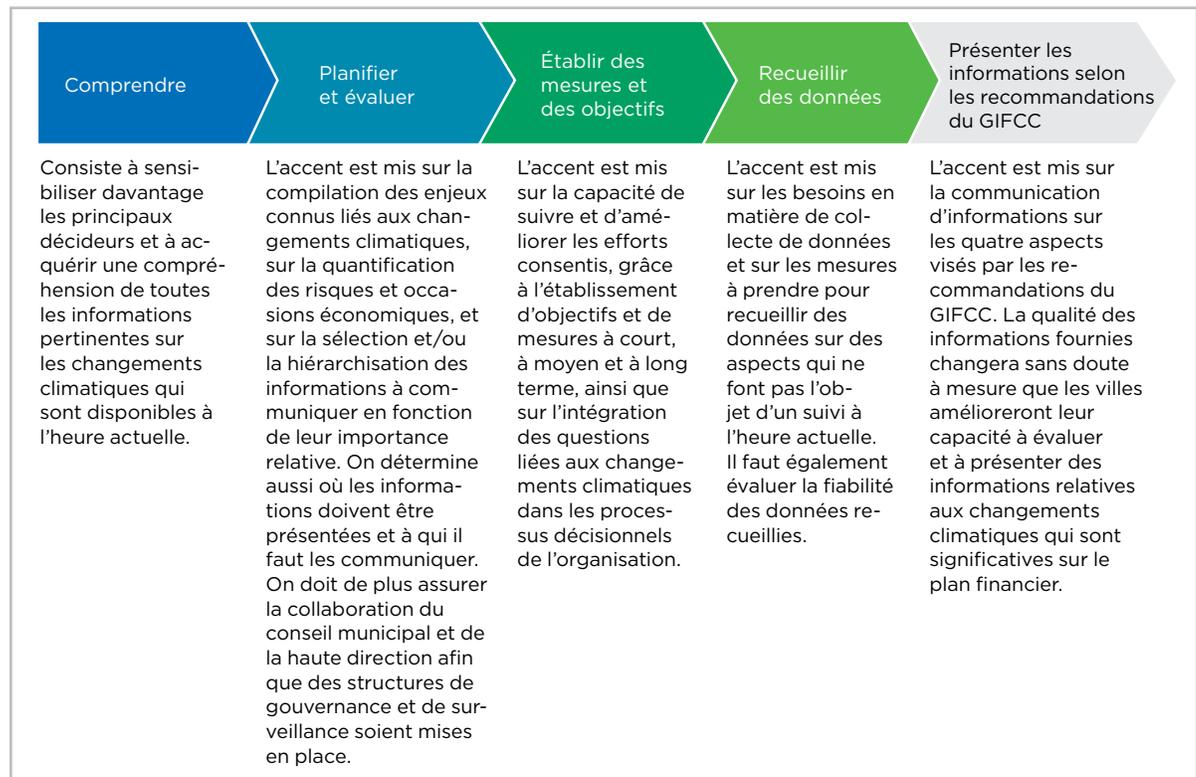
L'examen des informations actuellement fournies par les villes relativement aux changements climatiques pourrait faire ressortir les éléments redondants du processus de présentation de l'information et ainsi permettre de rationaliser le travail au sein des divers services. Il pourrait y avoir des occasions d'éliminer des doublons d'informations et d'accroître l'efficacité du cycle de publication de l'information, tout en continuant de répondre aux besoins des diverses parties prenantes.

Cadre de mise en œuvre des recommandations du GIFCC par les villes

Le GIFCC recommande que les informations importantes relatives aux changements climatiques soient présentées dans les rapports financiers annuels courants (c.-à-d. destinés au grand public). Dans le contexte d'une ville, plusieurs parties prenantes participeraient à la préparation de ces informations, notamment les comptables, les planificateurs des infrastructures et des immobilisations ainsi que d'autres principaux décideurs.

La figure 1 ci-dessous présente un cadre de préparation d'informations financières relatives aux changements climatiques selon les recommandations du GIFCC. La [ressource II](#) contient de plus amples renseignements sur ce cadre, ainsi que des questions d'orientation à poser.

FIGURE 1 : CADRE DE PRÉPARATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SELON LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC



« La participation de la Ville de Toronto à la préparation de ce guide sur l'adoption des recommandations du GIFCC par les villes renforce son engagement en matière de transparence, notamment en ce qui concerne l'applicabilité des recommandations du GIFCC en matière d'informations à fournir par les municipalités et d'autres organisations du secteur public. Tout comme la Ville de Vancouver, celle de Toronto a inclus des informations relatives aux changements climatiques établies selon les principes du GIFCC dans son rapport financier annuel de 2018, ainsi qu'une note non auditée dans ses états financiers consolidés. C'était un bon début pour la Ville de Toronto. Le fait de réunir toute l'information relative aux changements climatiques dans un seul document communiqué aux lecteurs de nos états financiers, ainsi qu'aux investisseurs et aux employés et élus municipaux, notre engagement à répondre à l'urgence climatique et illustre son importance dans le processus décisionnel. Nous croyons que la présentation d'informations selon les recommandations du GIFCC aidera à institutionnaliser la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques dans la gouvernance de l'organisation, les demandes de financement et la communication de l'information, en vue de soutenir aussi bien nos efforts de réduction des émissions de GES que nos stratégies d'adaptation aux changements climatiques et nos plans d'action connexes. »

— Service de comptabilité et Division de l'environnement et de l'énergie, Ville de Toronto

Comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités et la santé financière d'une ville

Voici quelques exemples d'informations relatives aux changements climatiques qui sont pertinentes pour les préparateurs de rapports :

- une liste des risques importants que les changements climatiques sont susceptibles de poser pour les activités et les actifs de la ville, notamment l'incidence des risques liés aux changements climatiques sur la situation financière et la capacité de fonctionnement de la ville;
- une estimation des incidences financières des risques liés aux changements climatiques ainsi que des efforts d'adaptation et d'atténuation (par exemple, une estimation des économies futures qui seront réalisées pour chaque dollar investi dans l'atténuation des catastrophes);
- les besoins financiers actuels et futurs pour les projets ou initiatives liés aux changements climatiques;
- la durée de vie utile des immobilisations existantes et les projets d'investissement dans les infrastructures essentielles ou de modernisation de celles-ci;

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INFORMATION FINANCIERE RELATIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(GIFCC) NON AUDITE

Tableau 1 - Informations à fournir selon les recommandations du GIFCC (suite)

Informations à fournir selon les recommandations du GIFCC	Informations fournies par la Ville de Vancouver
Stratégie Indiquer les incidences réelles et éventuelles des risques et occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations sont significatives.	a) Décrire les risques et occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés. b) Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.
Gestion des risques Indiquer la manière dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	a) Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques. c) Indiquer de quelle façon les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.
Mesures et objectifs Présenter les mesures et les objectifs que l'organisation utilise pour évaluer et gérer les risques et occasions pertinents liés aux changements climatiques, lorsque ces informations sont significatives.	a) Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques. b) Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes. c) Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que la performance par rapport aux objectifs.

Mesures et objectifs de la Ville de Vancouver

Rapport financier annuel de 2018 de la Ville de Vancouver

La Ville de Vancouver a été la première ville canadienne à faire état de son alignement sur les recommandations du GIFCC, dans son rapport financier annuel de 2018. Les informations fournies comprennent des liens vers divers rapports et documents de la Ville de Vancouver, notamment sa stratégie relative aux changements climatiques, son plan d'adaptation aux changements climatiques, son modèle de gouvernance, ses plans de dépenses en immobilisations, son budget et son plan financier quinquennal. Le rapport financier renferme aussi une analyse détaillée de la manière dont la Ville de Vancouver cherche à intégrer davantage les pratiques exemplaires prônées par le GIFCC pour les quatre aspects visés par les recommandations, soit la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs.

- les coûts associés aux répercussions des changements climatiques (par exemple, les dommages causés par les tempêtes de vent et les coûts d'enlèvement de la neige);
- les projections de coûts fondées sur des scénarios de phénomènes météorologiques extrêmes futurs et des évaluations des risques (y compris la compréhension des hypothèses et des estimations utilisées dans le calcul de ces coûts).

Tirer parti du travail déjà accompli

Les villes canadiennes qui sont déjà engagées volontairement dans une démarche visant à mesurer et à communiquer leurs émissions de GES ou à planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques (au moyen de cadres tels que le programme des PPC, celui du CDP ou l'outil en ligne BARC) peuvent tirer parti du travail qu'elles ont accompli à ce jour, afin de présenter des informations financières relatives aux changements climatiques selon les recommandations du GIFCC. À mesure que les villes évolueront dans la collecte, l'analyse et la compréhension de leurs données relatives aux changements climatiques, elles pourront se consacrer davantage à la quantification des incidences économiques des changements climatiques grâce à l'analyse de scénarios associés au climat, ce qui les aidera à fournir des informations conformes aux recommandations du GIFCC et à améliorer leur prise de décisions stratégiques.

Appréciation de l'importance relative des informations

Le GIFCC recommande aux organisations d'apprécier l'importance relative des informations relatives aux changements climatiques de la même manière qu'elles le font pour les autres informations fournies dans leurs documents financiers.

L'importance des appréciations de l'importance relative des informations

Les informations fournies selon les recommandations du GIFCC sur la stratégie et les mesures et les objectifs doivent être soumises à une appréciation de leur importance relative, tandis que les informations concernant la gouvernance et la gestion des risques doivent être fournies, qu'une telle appréciation soit effectuée ou non.

La publication de CPA Canada intitulée [*Changements climatiques : Appréciation de l'importance relative*](#) expose un processus et des considérations qui aideront les préparateurs de rapports financiers à évaluer l'importance relative des enjeux liés aux changements climatiques. Les sociétés ouvertes sont les destinataires ciblés par cette publication, mais les villes pourraient elles aussi être en mesure de suivre ce processus.

Comprendre le périmètre organisationnel aux fins de la présentation de l'information

Une ville devra déterminer son périmètre organisationnel (tant sur le plan géographique qu'au chapitre des responsabilités) en ce qui a trait à l'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques qui touchent :

- les actifs qu'elle détient et la prestation de services;
- les infrastructures et les services gérés par d'autres parties prenantes externes (par exemple, le service des eaux, le service public d'électricité, les télécommunications, les prestataires de soins de santé et les services d'urgence).

Cela aura une incidence sur l'information produite pour publication externe. Par exemple, il faut se demander si le périmètre sélectionné pour la communication des mesures de la performance non financière (par exemple, les émissions de GES) concorde avec la base sur laquelle les informations financières ont été préparées.

A photograph of a city skyline at sunset, with various skyscrapers and buildings silhouetted against a warm, orange and yellow sky. The foreground shows some greenery and streetlights.

L'information financière relative aux changements climatiques et les normes comptables

Les enjeux liés aux changements climatiques peuvent influencer sur l'application des normes comptables contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* (Manuel du secteur public) et entraîner la présentation d'informations supplémentaires ou la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments, de transactions et d'événements liés aux changements climatiques. En outre, les préparateurs du rapport annuel d'une ville peuvent se reporter aux énoncés de pratiques recommandées (PR) publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour déterminer s'ils doivent fournir des informations relatives aux changements climatiques.

Il importe donc que les représentants des villes et de leur service des finances se posent des questions clés sur les risques et événements liés aux changements climatiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de la ville. Par exemple :

- la dépréciation ou les dommages découlant d'événements liés aux changements climatiques (comme l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes), qui pourraient entraîner une réduction de valeur des actifs ou toucher la durée de vie utile des actifs;
- les éléments à prendre en considération concernant la comptabilisation ou l'évaluation liée aux investissements dans les infrastructures essentielles et à la modernisation de celles-ci (par exemple, routes, ponts, barrages, digues, égouts et systèmes d'évacuation des eaux);
- l'accroissement de l'importance et du nombre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations si les sites détenus par la ville sont contaminés ou ne respectent pas les normes environnementales en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple, contamination d'un site à la suite d'une inondation);
- les changements dans les passifs et primes d'assurance en raison de la hausse des indemnités pour dommages dus aux changements climatiques;

- le coût du capital accru si les agences de notation considèrent qu'une ville n'intègre pas la résilience climatique dans ses plans et ses activités à long terme;
- l'augmentation des provisions liées aux pannes et aux interruptions de service;
- l'incidence possible sur la continuité de l'exploitation découlant des répercussions climatiques, comme celles susmentionnées.

La publication de CPA Canada intitulée [Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des PCGR du secteur public et des énoncés de PR actuels](#) renferme des lignes directrices supplémentaires sur l'incidence que les enjeux liés aux changements climatiques pourraient avoir sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments et sur les informations à fournir dans les états financiers.



Informations sur les émissions de GES fournies par la Ville de Toronto

En juin 2019, la Ville de Toronto a publié le document intitulé [TransformTO: Climate Action for a Healthy, Equitable & Prosperous Toronto – Implementation Update 2017 and 2018](#).

Elle a aussi publié des rapports du personnel dans lesquels sont résumés les résultats des évaluations des risques liés aux changements climatiques dans plusieurs secteurs, ainsi que les mesures qui sont prises pour réduire les risques. De plus, la Ville de Toronto présente ses émissions de GES et son état d'adaptation aux changements climatiques dans les rapports du CDP (anciennement connu sous le nom de Carbon Disclosure Project).

La Ville de Toronto présente des informations non auditées sur les émissions de GES et les objectifs à cet égard dans la note 24 afférente à ses [états financiers consolidés audités de 2018](#) (en anglais) :

[TRADUCTION] « **Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (non audité)**. La stratégie de lutte contre les changements climatiques de la Ville de Toronto (TransformTO) comporte une série d'objectifs et de stratégies à long terme et à faible empreinte carbone qui visent à réduire les émissions locales de GES, à améliorer la santé de la population, à faire croître l'économie et à favoriser une plus grande équité sociale. Selon cette stratégie, la Ville de Toronto vise à réduire ses émissions de GES de 30 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici à 2020, de 65 % d'ici à 2030 et de 80 % d'ici à 2050. Après le 31 décembre 2018, la Ville de Toronto a publié son inventaire de 2016 des émissions de GES à l'échelle de la collectivité. Cet inventaire révèle que les émissions de GES à Toronto en 2016 étaient inférieures de 33 % à leur niveau de 1990. »

Ressources

Ressource I : Informations générales sur le GIFCC

Le GIFCC est une initiative pilotée par le secteur privé et appuyée par le G20. Elle a été lancée en 2015 pour aider les sociétés des secteurs des services financiers et de l'assurance à mieux comprendre les risques et les occasions que représente le fait d'investir dans des entreprises pour ce qui est des incidences possibles des changements climatiques sur les activités futures de ces entreprises. Au cours des deux dernières années, le cadre du GIFCC a été adopté par près de 800 organisations, dont plus de 340 investisseurs et sociétés de services financiers s'occupant d'actifs sous gestion d'une valeur d'environ 34 billions de dollars¹³.

Aspects visés par les recommandations du GIFCC

Le GIFCC fournit un cadre qui comporte des éléments et des recommandations touchant quatre aspects généraux :

1. la gouvernance;
2. la stratégie;
3. la gestion des risques;
4. les mesures et objectifs.

FIGURE R1 : CADRE ET ASPECTS VISÉS PAR LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC



Source : Rapport définitif : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (juin 2017) (en anglais)

¹³ Conseil de stabilité financière, Rapport d'étape du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais), 2019 (www.fsb-tcfd.org/publications/tcfd-2019-status-report).

1. Gouvernance¹⁴

L'aspect « gouvernance » porte sur la structure de gouvernance dont une organisation se dote pour gérer les risques et occasions liés aux changements climatiques. Il traite en particulier de la manière dont les principaux décideurs surveillent ces risques et occasions et les intègrent aux processus de prise de décisions, ainsi que de la manière dont la direction exerce une surveillance rigoureuse à l'égard de ces éléments.

2. Stratégie

L'aspect « stratégie » porte sur l'identification et l'évaluation des risques et occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques. L'une des principales recommandations faites par le GIFCC aux organisations est d'évaluer et de présenter la résilience de leur stratégie en tenant compte de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C. Le GIFCC reconnaît qu'il s'agit là d'une analyse complexe. Dans un premier temps, l'analyse de scénarios peut être un exercice qualitatif simplifié qui évoluera au fil du temps pour devenir une analyse quantitative solide.

3. Gestion des risques

L'aspect « gestion des risques » consiste à fournir de l'information sur les processus qui permettent à l'organisation d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques potentiels liés aux changements climatiques. Le GIFCC recommande aussi que les organisations intègrent ultérieurement les risques liés aux changements climatiques à leur processus de gestion du risque d'entreprise.

4. Mesures et objectifs

L'aspect « mesures et objectifs » consiste, entre autres, à présenter les mesures clés de l'organisation en matière de surveillance des risques liés aux changements climatiques et à rendre compte des progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs établis en la matière.

¹⁴ Comme le GIFCC s'adresse aux sociétés ouvertes, ses recommandations doivent être adaptées au contexte municipal. Par exemple, en ce qui concerne la gouvernance, le GIFCC recommande de « décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exerce le conseil d'administration ». Les villes n'ont pas de conseil d'administration, mais elles ont une structure de gouvernance comparable, soit le conseil municipal. Dans un contexte municipal, les recommandations en matière de gouvernance visent à la fois le conseil municipal et la direction de la municipalité. Les recommandations du GIFCC portant sur les trois autres aspects visés s'appliquent telles quelles aux villes.

Risques et occasions

Le GIFCC recommande que les organisations identifient, évaluent, gèrent et communiquent leurs risques et occasions significatifs liés aux changements climatiques, notamment les incidences financières potentielles qui s'y rattachent.

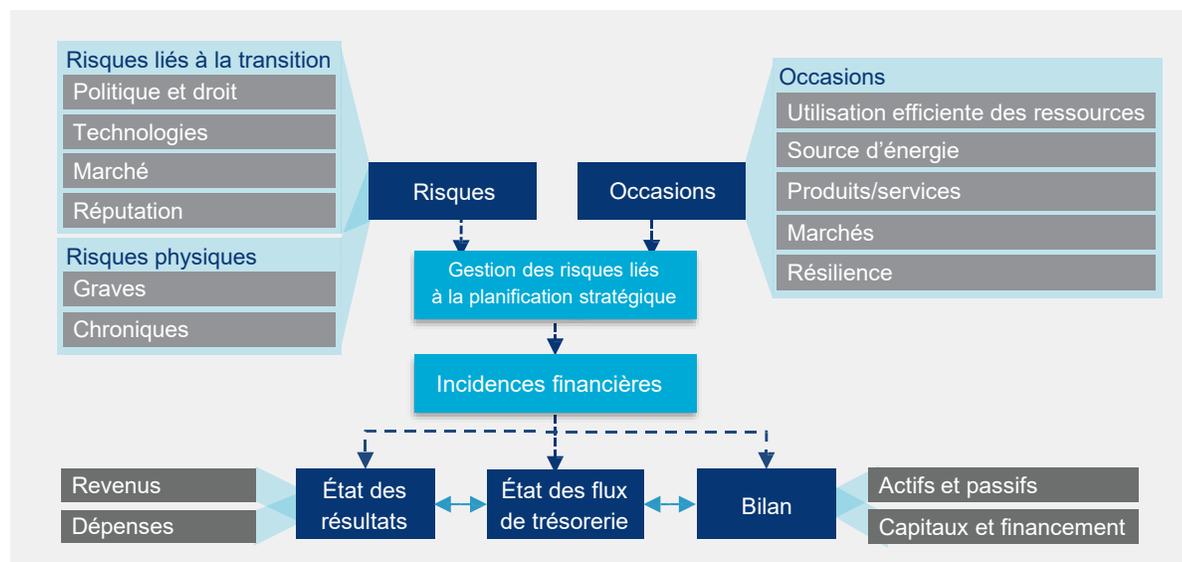
En ce qui a trait aux risques liés aux changements climatiques, le GIFCC définit aussi bien les risques liés à la transition que les risques physiques. Les risques physiques peuvent être graves (par exemple, un ouragan ou une inondation majeure) ou chroniques (par exemple, la hausse du niveau de la mer). Les risques liés à la transition ont trait aux changements touchant la politique gouvernementale, le droit, les technologies et le marché qui sont apportés afin d'atténuer les risques liés aux changements climatiques.

Voici des exemples de risques et d'occasions liés à la transition :

- **Politique** : taxe sur le carbone, incitatifs gouvernementaux et investissements dans des technologies propres, politiques favorisant les bâtiments verts;
- **Droit** : actions en justice découlant de la communication d'informations insuffisantes sur les risques financiers significatifs ou de réponses inadéquates des organisations aux changements climatiques (par exemple, poursuites intentées contre la société Pacific Gas & Electric pour les dommages causés par les feux de forêt en Californie¹⁵);
- **Technologies** : avancées dans les technologies actuelles et innovations technologiques, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, le stockage d'énergie et l'électrification généralisée des transports en commun;
- **Marché** : changements dans l'offre et la demande de produits et de services en raison des politiques gouvernementales, des avancées technologiques ou du comportement des consommateurs;
- **Réputation** : risque lié à l'image de marque, au soutien à la clientèle et à l'acceptabilité sociale.

15 Insurance Journal, 2019, « Thousands of Lawsuits Demanding PG&E Pay for Damages from Wildfires » (www.insurancejournal.com/news/west/2019/02/05/516827.htm).

FIGURE R2 : APERÇU DES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DES RISQUES ET OCCASIONS LIÉS AU CLIMAT

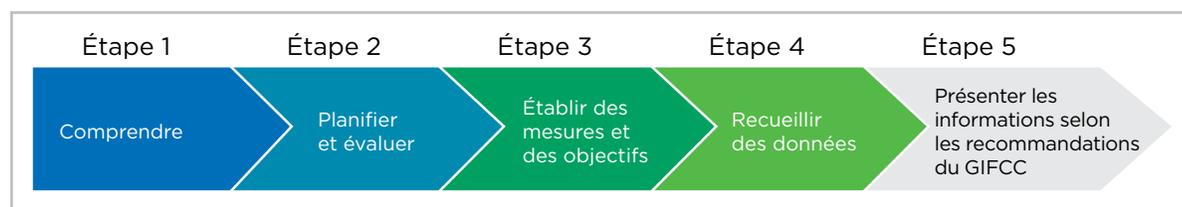


Source : Rapport définitif : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais)¹⁶

Ressource II : Cadre de mise en œuvre des recommandations du GIFCC à l'intention du service des finances

La figure R3 ci-dessous illustre le cadre destiné à aider les préparateurs de rapports financiers à comprendre, à planifier, à évaluer et à présenter les informations selon les recommandations du GIFCC. Ce cadre peut aussi être utilisé par les planificateurs du budget et des immobilisations d'une ville pour comprendre, planifier, évaluer et budgéter les occasions liées aux changements climatiques et les efforts d'atténuation des risques connexes.

FIGURE R3 : CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GIFCC À L'INTENTION DU SERVICE DES FINANCES



¹⁶ Conseil de stabilité financière, 2017, Rapport définitif : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais) (www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf).

Les paragraphes qui suivent expliquent chacune de ces étapes et énumèrent des questions clés qu'il faut envisager de se poser dans le cadre de ces étapes.

1. Comprendre – Déterminer les informations et les données existantes

Cette étape consiste à comprendre toutes les informations pertinentes actuellement disponibles sur les changements climatiques et à identifier les parties prenantes de ces informations, tant au sein qu'en dehors de l'organisation.

Questions clés à se poser :

- Quels types d'informations relatives aux changements climatiques la ville présente-t-elle à l'heure actuelle, quelles méthodes utilise-t-elle pour ce faire, et quels sont les destinataires visés?
- Qui, au sein de l'administration municipale, a des connaissances et des compétences en matière de changements climatiques?
- Quels sont les services de la ville qui intègrent actuellement les données sur les changements climatiques dans leur prise de décisions? Quels sont ceux qui ne le font pas?
- De quels types d'informations non publiques relatives aux changements climatiques la ville dispose-t-elle? Parmi ces informations, lesquelles pourraient être utiles aux décideurs?
- Quels autres types de données ou d'informations sont nécessaires pour évaluer, sur le plan financier, l'importance relative des risques et des occasions liés aux changements climatiques?
- Quel est le budget actuel des programmes liés aux changements climatiques, y compris en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets?
- Comment les changements climatiques sont-ils évalués et pris en compte dans la planification des immobilisations?
- Prévoit-on des revenus ou des coûts futurs relativement aux risques et occasions liés aux changements climatiques?
- Quelles sources de données sont actuellement disponibles et lesquelles seront nécessaires pour projeter et planifier les coûts et les revenus à court et à long terme liés aux changements climatiques?

2. Planifier et évaluer – Évaluer les besoins d'information des parties prenantes et apprécier l'importance relative des informations

Pour qu'une ville puisse présenter des informations selon les recommandations du GIFCC, il faudra que son personnel répertorie et évalue les enjeux liés aux changements climatiques qui ont actuellement une incidence sur les activités, l'offre de services, les finances et les parties prenantes clés de la ville ou qui sont

susceptibles d'avoir une telle incidence dans l'avenir. L'exécution d'une analyse des écarts est essentielle à cette étape et sera effectuée par comparaison avec les données recueillies à l'étape 1.

Une ville devra déterminer quelles sont ses parties prenantes clés et établir quand et comment (autrement dit, sous quelle forme) elle devrait leur présenter des informations significatives relatives aux changements climatiques afin de répondre à leurs besoins. Une ville devra aussi obtenir l'appui de son conseil municipal et de sa haute direction afin de s'assurer que les attentes sont claires et qu'un processus approprié de gouvernance et de surveillance de l'information est en place.

Questions clés à se poser :

- Où une ville devrait-elle présenter son information relative aux changements climatiques?
- Quelles sont les principales parties prenantes, tant internes qu'externes, de la ville pour ce qui est de l'information relative aux changements climatiques?
- Quels sont les besoins d'information des parties prenantes clés?
- Sous quelle forme les principales parties prenantes préfèrent-elles recevoir l'information relative aux changements climatiques?
- La direction de la ville et le conseil municipal ont-ils les mêmes attentes en ce qui concerne les informations à fournir sur les changements climatiques?
- Quels sont les objectifs de la ville en matière de communication de l'information? Compte tenu de ces objectifs, quelles informations devraient être communiquées?
- Quels sont les risques et les occasions potentiels de la ville en ce qui concerne les changements climatiques? Lesquels auront la plus grande incidence sur la ville et sur sa capacité de fonctionnement?
- Comment les risques liés aux changements climatiques sont-ils intégrés au processus de gestion des risques à l'échelle de l'organisation? Ces risques sont-ils évalués de la même manière que les autres risques?
- Quelles informations significatives sur le plan financier doivent être communiquées?
- La haute direction et le conseil municipal comprennent-ils quels risques liés aux changements climatiques sont susceptibles d'être significatifs?
- Quels sont les coûts futurs prévus des initiatives liées aux changements climatiques, selon divers scénarios de hausse de la température?
- Comment les coûts prévus se comparent-ils aux coûts actuels? Comment les écarts, s'il en est, peuvent-ils être corrigés?

3. Établir des mesures et des objectifs

Une fois qu'une ville a identifié les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui sont les plus pertinents, elle doit déterminer les dispositions à prendre pour y répondre de manière adéquate. L'établissement d'objectifs et de mesures à court, à moyen et à long terme aidera à faire le suivi des progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs clés. Parmi les mesures couramment utilisées qui aident les villes à gérer efficacement les changements climatiques, mentionnons les émissions de GES, la consommation d'énergie, la consommation d'eau et la production de déchets.

Questions clés à se poser :

- Comment la ville mesurera-t-elle les risques significatifs au fil du temps pour s'assurer qu'ils ne dépassent pas son niveau global de tolérance au risque?
- Quels sont les buts et les objectifs importants de la ville en ce qui a trait aux changements climatiques?
- Quelles informations relatives aux changements climatiques intéressent le plus les utilisateurs des rapports?
- Quels indicateurs clés de performance (ICP) permettront de mesurer les progrès accomplis par la ville à court, à moyen et à long terme par rapport à ses buts et objectifs?
- Les objectifs (c.-à-d. les niveaux et les points de comparaison) sont-ils réalistes?
- S'alignent-ils sur d'autres objectifs de fonctionnement?

4. Recueillir des données

Après avoir établi ses mesures et ses objectifs, une ville devrait évaluer si elle recueille effectivement les données devant lui permettre de mesurer les progrès accomplis en vue de l'atteinte de ses objectifs. Ces données peuvent être recueillies par divers services au sein de l'organisation, et il se peut que des processus et des systèmes de collecte de données doivent être mis en place à l'interne afin de pouvoir présenter de manière efficiente des informations sur les mesures et les ICP.

Questions clés à se poser :

- La ville recueille-t-elle les données pertinentes à l'heure actuelle?
- Quelles sont les lacunes dans les données qu'il faudra combler dans l'avenir?
- Quel est le processus interne aux fins de l'examen et de la vérification des données recueillies?
- Des contrôles sont-ils en place pour s'assurer que des méthodes adéquates de sélection et de calcul sont utilisées pour les mesures et les objectifs pertinents?
- Les mesures et les objectifs sont-ils soumis à des procédures internes et, lorsque cela est approprié, une assurance indépendante est-elle fournie par un auditeur externe?

5. Présenter les informations selon les recommandations du GIFCC

À cette étape, les villes ont acquis une compréhension de ce qui suit relativement aux changements climatiques : la structure de gouvernance, la surveillance, la stratégie, la gestion des risques, et les mesures et objectifs. Elles sont donc bien placées pour présenter les informations selon les recommandations du GIFCC. La qualité des informations fournies évoluera probablement au fil du temps, à mesure que les villes amélioreront leur capacité à présenter des informations significatives relativement aux changements climatiques.

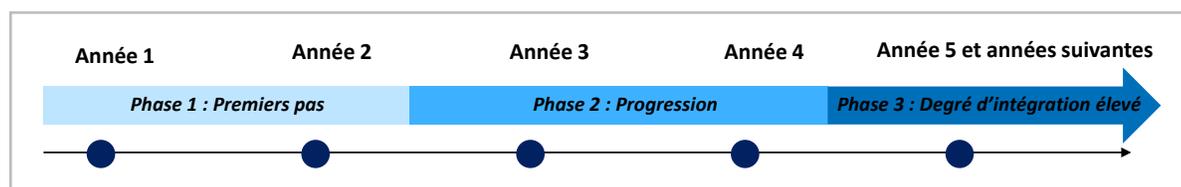
Questions clés à se poser :

- Les rapports financiers de la ville comportent-ils des informations significatives?
- Les informations fournies concordent-elles avec celles contenues dans d'autres documents publics?
- Un auditeur externe devrait-il examiner les rapports ou fournir une assurance à son égard?
- Sommes-nous convaincus que l'information fournie est fidèle à la réalité et équilibrée?
- Y a-t-il des omissions ou des anomalies dans les informations présentées?
- Qui est responsable de l'approbation des rapports?
- A-t-on obtenu les approbations nécessaires avant de publier les rapports?

Ressource III : Cadre d'évaluation de la maturité du GIFCC à l'intention des villes

La ressource III fournit un Cadre d'évaluation de la maturité afin d'aider les villes à mettre en œuvre les recommandations du GIFCC. Elle comporte une série de considérations pour aider les villes à déterminer les progrès qu'elles ont accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Les villes peuvent utiliser la feuille de route ci-dessous pour déterminer quelles étapes elles devront exécuter pour poursuivre la mise en œuvre des recommandations du GIFCC et pour intégrer les risques et occasions liés aux changements climatiques dans la prise de décisions.

FIGURE R4 : FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU GIFCC



Cadre d'évaluation de la maturité – Description des phases

Les trois phases du Cadre d'évaluation de la maturité aideront les villes à évaluer leur état d'avancement et à déterminer les étapes à franchir afin de passer à la phase suivante pour chacun des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC. Il est entendu qu'une ville peut ne pas être rendue à la même phase pour chaque aspect visé par les recommandations (par exemple, elle peut être rendue à la phase « Degré d'intégration élevé » pour ce qui est de la gouvernance, mais seulement à la phase « Premiers pas » pour ce qui est des mesures et objectifs). Un aperçu des trois phases et des objectifs clés se rattachant à chaque phase est présenté ci-dessous.

Phase 1 : Premiers pas

Les villes entament le processus de mise en œuvre des recommandations du GIFCC. Les principaux objectifs rattachés à cette phase sont les suivants :

- accroître la sensibilisation des divers services et fonctions aux risques et occasions liés aux changements climatiques ainsi que leur participation au processus de mise en œuvre des recommandations du GIFCC;
- entreprendre et améliorer la collecte de données aux fins de l'évaluation des incidences potentielles des changements climatiques.

Phase 2 : Progression

Les villes continuent d'accroître la sensibilisation aux enjeux liés aux changements climatiques, mais commencent aussi à intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans leurs processus de planification et de prise de décisions. Les principaux objectifs rattachés à cette phase sont les suivants :

- fournir aux décideurs de l'information sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques;
- commencer à intégrer de l'information sur les changements climatiques à la stratégie, à la planification des immobilisations, aux décisions budgétaires et aux activités de la ville;
- évaluer les incidences des changements climatiques sur la ville;
- faire le lien entre les informations fournies par la ville et les aspects visés par les recommandations du GIFCC.

Phase 3 : Degré d'intégration élevé

Les villes intègrent systématiquement les considérations relatives aux changements climatiques à leurs processus de prise de décisions, et les divers services et fonctions ont atteint un degré élevé de sensibilisation et de collaboration à cet égard. Les principaux objectifs rattachés à cette phase sont les suivants :

- intégrer les risques, les occasions et les incidences liés aux changements climatiques dans les processus de prise de décisions;
- s'appuyer sur des informations et des scénarios quantitatifs et qualitatifs sur les changements climatiques afin de prendre des décisions éclairées;
- élaborer de façon proactive des plans pour atténuer les risques liés aux changements climatiques et saisir les occasions connexes;
- mettre en place des contrôles afin de s'assurer que des méthodes adéquates de sélection et de calcul sont utilisées pour les mesures et les objectifs pertinents;
- soumettre les mesures et les objectifs à des procédures internes et, lorsque cela est approprié, obtenir une assurance indépendante par un auditeur externe;
- fournir des informations étroitement alignées sur les quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC.

Le tableau R1 ci-après fournit de plus amples renseignements sur les tâches à effectuer pour chaque aspect visé par les recommandations, en fonction des trois grandes phases du processus.

TABLEAU R1 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PHASES POUR CHAQUE ASPECT VISÉ PAR LES RECOMMANDATIONS DU GIFCC

Gouvernance		
Phase 1 : Premiers pas	Phase 2 : Progression	Phase 3 : Degré d'intégration élevé
<p>Conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> Le conseil municipal est informé au moins une fois par an : <ul style="list-style-type: none"> des principaux risques et occasions de la ville qui sont liés aux changements climatiques; des incidences que ces risques et occasions peuvent avoir sur la ville à court, à moyen et à long terme; des initiatives en cours relativement à ces enjeux ainsi que des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs liés aux changements climatiques. Le conseil municipal est informé des risques et occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de sa surveillance de la stratégie, de la planification budgétaire et de la planification des immobilisations de la ville. Le conseil municipal reçoit de l'information sur les enjeux liés aux changements climatiques lorsqu'il examine la stratégie, les politiques, les budgets et les dépenses en immobilisations et prend des décisions à ce sujet. 	<p>Conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> Le conseil municipal continue d'être informé, au moins deux fois par an, des principaux risques et occasions liés aux changements climatiques, de leurs incidences, ainsi que des initiatives de la ville et des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs. Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont pris en considération au même titre que les autres questions (non liées au climat). Le conseil municipal est informé des enjeux liés aux changements climatiques et a commencé à en tenir compte dans sa surveillance de la stratégie, de la planification budgétaire et de la planification des immobilisations de la ville. Le conseil municipal met sur pied un sous-comité chargé de surveiller les enjeux liés aux changements climatiques. Le conseil municipal commence à tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de son examen de la stratégie, de la planification budgétaire et de la planification des immobilisations de la ville, et à mettre en place un processus destiné à inclure ces enjeux dans sa prise de décisions. 	<p>Conseil municipal</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les services pertinents informent le conseil municipal de façon continue des principaux risques et occasions liés aux changements climatiques, de leurs incidences, ainsi que des initiatives de la ville et des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs. Le conseil municipal étudie les risques et les occasions liés aux changements climatiques en même temps qu'il étudie les autres questions (non liées au climat). Non seulement le conseil municipal est informé des enjeux liés aux changements climatiques, mais il en tient compte dans l'établissement de la stratégie, la planification budgétaire et la planification des immobilisations de la ville. Le sous-comité du conseil municipal sur les enjeux liés aux changements climatiques reçoit régulièrement des mises à jour de la direction de la ville. Il fournit de l'information au reste du conseil municipal et s'assure que celui-ci tient compte de ces enjeux dans sa prise de décisions. Le conseil municipal tient compte des enjeux liés aux changements climatiques dans le cadre de son examen de la stratégie, de la planification budgétaire et de la planification des immobilisations de la ville.

Gouvernance (suite)

Phase 1 : Premiers pas	Phase 2 : Progression	Phase 3 : Degré d'intégration élevé
	<ul style="list-style-type: none"> Le conseil commence à suivre les progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs de la ville en ce qui a trait aux changements climatiques, et à en tenir compte dans le cadre de son examen de la stratégie, de la planification budgétaire et de la planification des immobilisations de la ville. La ville commence à indiquer de quelle manière le conseil municipal tient compte de l'information relative aux changements climatiques dans sa prise de décisions. La ville commence à communiquer au public les types d'informations que le conseil municipal reçoit sur les changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre a été établi pour la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques par le conseil municipal dans son processus de prise de décisions. Le conseil municipal évalue les progrès accomplis par la ville en vue de l'atteinte de ses buts et objectifs en matière d'initiatives liées aux changements climatiques dans le cadre de son examen des plans stratégiques, des budgets et des dépenses en immobilisations. La ville communique au public les types d'informations que le conseil municipal reçoit sur les changements climatiques ainsi que la manière dont le conseil intègre ces informations dans sa prise de décisions.
<p>Direction de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> La direction est informée au moins une fois par an : <ul style="list-style-type: none"> des principaux risques et occasions de la ville qui sont liés aux changements climatiques; des incidences que ces risques et occasions peuvent avoir sur la ville à court, à moyen et à long terme; des initiatives en cours relativement à ces enjeux ainsi que des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs liés aux changements climatiques. La ville a attribué des responsabilités en matière de changements climatiques à des membres de la direction ou à des comités. La direction fournit de l'information au conseil municipal sur les enjeux et les initiatives liés aux changements climatiques. 	<p>Direction de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> La direction continue d'être informée, au moins deux fois par an, des principaux risques et occasions liés aux changements climatiques, de leurs incidences, ainsi que des initiatives de la ville et des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs. La direction commence à recevoir des informations qualitatives et quantitatives utiles à la prise de décisions. La ville entreprend de mettre en place un processus pour informer la direction au sujet des enjeux liés aux changements climatiques. La direction continue de fournir de l'information sur les enjeux liés aux changements climatiques au conseil municipal et à ses sous-comités. Des responsabilités en matière de changements climatiques ont été attribuées à des membres de la direction ou à des comités. 	<p>Direction de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les services pertinents informent la direction de la ville de façon continue des principaux risques et occasions liés aux changements climatiques, de leurs incidences, ainsi que des initiatives de la ville et des progrès accomplis en vue de l'atteinte des buts et objectifs. La direction reçoit des informations tant qualitatives que quantitatives sur les enjeux liés aux changements climatiques afin de prendre des décisions éclairées. La ville continue de peaufiner et d'améliorer son processus visant à informer la direction des enjeux liés aux changements climatiques. La direction continue de fournir au conseil municipal et aux sous-comités de l'information sur les enjeux liés aux changements climatiques. Des responsabilités en matière de changements climatiques ont été attribuées à des membres de la direction ou à des comités.

Gouvernance (suite)

Phase 1 : Premiers pas	Phase 2 : Progression	Phase 3 : Degré d'intégration élevé
	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs de service discutent ensemble des risques et occasions liés aux changements climatiques et coordonnent leurs activités en la matière. Les risques et occasions liés aux changements climatiques sont en cours d'intégration dans les processus de la ville en matière de stratégie, de planification budgétaire et de planification des immobilisations. 	<ul style="list-style-type: none"> Non seulement les chefs de service discutent ensemble des risques et occasions liés aux changements climatiques et coordonnent leurs activités en la matière, mais ils procèdent de façon similaire pour ce qui est d'intégrer ces risques et occasions à leurs processus de prise de décisions. Les risques et occasions liés aux changements climatiques sont intégrés davantage encore aux processus de la ville en matière de stratégie, de planification budgétaire et de planification des immobilisations.

Stratégie

Phase 1 : Premiers pas	Phase 2 : Progression	Phase 3 : Degré d'intégration élevé
<ul style="list-style-type: none"> La ville a identifié les risques et occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques. La ville a commencé à identifier les incidences potentielles de ces risques et occasions. La ville a présenté des informations provisoires sur les risques et occasions liés aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> La ville continue d'identifier les risques et occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques. La ville a identifié les incidences potentielles de ces risques et occasions et a commencé à évaluer les incidences. La ville a commencé à effectuer des analyses de scénarios liés aux changements climatiques. À cette phase, il se peut que l'analyse de scénarios soit davantage axée sur l'aspect qualitatif. On commence à intégrer les premières observations découlant de l'analyse de scénarios aux processus de prise de décisions. La ville améliore les informations qu'elle fournit en y incluant les incidences potentielles des risques et occasions à court, à moyen et à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> La ville continue de réévaluer et de réviser les risques et occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques. La ville continue d'identifier et d'évaluer les incidences potentielles de ces risques et occasions. Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont évalués en fonction de leur importance relative sur le plan financier. L'analyse de scénarios devient davantage axée sur l'aspect quantitatif. Les observations découlant de l'analyse de scénarios sont intégrées aux processus de prise de décisions. La ville continue d'améliorer les informations qu'elle fournit sur les risques et occasions liés aux changements climatiques en y incluant les incidences potentielles des risques et occasions à court, à moyen et à long terme identifiés.

Gestion des risques

Phase 1 : Premiers pas

- La ville a commencé à élaborer un processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques.
- L'établissement initial des priorités a été effectué à l'égard des risques.
- Les services municipaux commencent à s'informer sur les risques liés aux changements climatiques.
- Des discussions préliminaires sont tenues quant aux diverses façons d'atténuer et de gérer les risques.
- La ville a commencé à présenter de l'information sur les risques liés aux changements climatiques.

Phase 2 : Progression

- La ville a peaufiné son processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques.
- La ville a mis en place un processus visant prioriser les risques liés aux changements climatiques, et elle a établi les priorités à l'égard des risques actuels.
- La ville a identifié des façons d'atténuer et de gérer les risques liés aux changements climatiques qui sont considérés comme prioritaires.
- On commence à mettre en œuvre des mesures pour atténuer et pour gérer les risques liés aux changements climatiques.
- La ville prend en compte les risques liés aux changements climatiques dans son cadre de gestion du risque d'entreprise.
- Les divers services municipaux commencent à identifier, à évaluer et à gérer les risques liés aux changements climatiques.
- La ville présente de l'information sur les risques liés aux changements climatiques et commence à discuter de la manière dont elle gère ces risques.

Phase 3 : Degré d'intégration élevé

- La ville continue de peaufiner et d'améliorer son processus d'identification et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques.
- Les priorités ont été établies à l'égard des risques liés aux changements climatiques, et ces risques sont intégrés dans le cadre général de gestion des risques de la ville.
- Un processus de gestion des risques liés aux changements climatiques a été mis en place.
- Des mesures sont mises en œuvre pour atténuer et pour gérer les risques liés aux changements climatiques.
- Les divers services municipaux identifient, évaluent et gèrent les risques liés aux changements climatiques.
- La ville présente de l'information sur les risques liés aux changements climatiques et sur la manière dont elle gère ces risques.

Mesures et objectifs

Phase 1 : Premiers pas

- Des informations sont présentées sur les émissions.
- La ville a commencé à fournir de l'information sur d'autres mesures, dont sa consommation d'énergie.
- La ville se fixe des objectifs relatifs aux changements climatiques.

Phase 2 : Progression

- La ville continue de présenter de l'information sur ses émissions ainsi que sur d'autres mesures clés liées aux changements climatiques.
- Les objectifs initiaux sont communiqués au public.
- La ville présente de l'information sur les progrès accomplis et sur l'évaluation de sa performance par rapport aux mesures (p. ex. une comparaison d'un exercice à l'autre).
- La ville communique rapidement de l'information sur la manière dont elle compte s'y prendre pour atteindre ses objectifs.
- La ville commence à intégrer l'information sur les progrès accomplis par rapport aux mesures et aux objectifs dans ses processus de prise de décisions.
- Les objectifs commencent à être alignés sur la stratégie et les processus de gestion des risques de la ville.

Phase 3 : Degré d'intégration élevé

- La ville continue de présenter de l'information sur ses émissions et sur d'autres mesures clés liées aux changements climatiques, notamment l'exposition de certains emplacements et infrastructures de la ville aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- Des objectifs plus ambitieux sont fixés et communiqués au public.
- La ville présente de l'information sur les progrès accomplis et sur l'évaluation de sa performance par rapport aux objectifs (p. ex. une comparaison d'un exercice à l'autre).
- La ville communique de l'information sur la manière dont elle compte s'y prendre pour atteindre ses objectifs.
- L'information sur les progrès accomplis par rapport aux mesures et aux objectifs est intégrée aux processus de prise de décisions.
- Les objectifs sont alignés sur la stratégie et les processus de gestion des risques de la ville.
- Des contrôles sont en place pour s'assurer que des méthodes de sélection et de calcul adéquates sont utilisées pour les mesures et les objectifs pertinents.
- Les mesures et les objectifs sont soumis à des procédures internes et, lorsque cela est approprié, une assurance indépendante est fournie par un auditeur externe.

Ressource IV : Cadres d'information sur les changements climatiques utilisés par les municipalités canadiennes

La ressource IV, qui comprend le tableau R2 ci-après, donne une brève description des principaux cadres d'information sur les changements climatiques d'application volontaire qui sont utilisés par les villes canadiennes, et compare dans quelle mesure chacun de ces cadres s'aligne sur les aspects visés par les recommandations du GIFCC. Elle indique aussi les aspects à l'égard desquels les villes peuvent tirer parti d'éléments existants pour s'aligner sur les recommandations du GIFCC.

Programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC)

Élaboré et géré conjointement par la FCM et ICLEI Canada, PPC est un programme et un cadre en plusieurs étapes qui est axé sur l'atténuation des émissions de GES. D'application volontaire, il aide les villes canadiennes qui y adhèrent à établir un inventaire de référence de leurs émissions de GES, à établir des objectifs de réduction des émissions, et à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'atténuation.

Le programme des PPC est bien établi, et un grand nombre de villes canadiennes y adhèrent; en effet, 402 villes de tailles diverses y ont adhéré et en sont à des étapes variées de son cadre (45 villes en sont à la cinquième et dernière étape).

Points de concordance avec les recommandations du GIFCC

- Degré élevé de concordance avec les recommandations portant sur l'aspect « mesures et objectifs ».
- Accorde une certaine importance aux aspects « gouvernance » et « stratégie ».

Différences

- Aucune information sur les risques n'est expressément exigée.
- Gouvernance établie à un niveau élevé seulement et absence d'informations sur la reddition de comptes et les responsabilités.
- Ne traite pas des risques physiques ni des risques liés à la transition qui sont associés aux changements climatiques.

Outil en ligne Bâtir des collectivités adaptées et résilientes (BARC)

Élaboré et géré par ICLEI Canada, l'outil en ligne BARC propose un cadre en plusieurs étapes axé sur l'adaptation aux changements climatiques. D'application volontaire, il aide les villes canadiennes qui y adhèrent à développer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et à mettre en œuvre des plans pour réduire l'incidence des changements climatiques grâce à des mécanismes d'adaptation.

À ce jour, environ 70 villes canadiennes ont adopté le cadre BARC et en sont à des étapes variées du processus.

Points de concordance avec les recommandations du GIFCC

- L'accent est mis sur l'identification et la compréhension des risques, en particulier les risques physiques associés aux changements climatiques.
- Oblige les villes à planifier de manière stratégique des mesures d'atténuation des risques.
- Comporte des éléments portant sur la gouvernance.

Différences

- L'accent est mis en grande partie sur les risques physiques.
- Les risques liés à la transition n'y sont pas traités de manière adéquate.
- Pas d'exigences explicites en matière de quantification des incidences financières des changements climatiques et d'analyse de scénario.

Programme CDP Cities

Offert à l'échelle mondiale et d'application volontaire, CDP Cities consiste en un programme et un cadre de communication de l'information sur les changements climatiques et comporte à la fois des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation.

La plateforme du CDP comprend un questionnaire couvrant plusieurs catégories, notamment la gouvernance et la gestion des données, la stratégie, les dangers (risques) et l'adaptation, les opportunités (occasions), les émissions de gaz à effet de serre et l'eau.

Elle s'adresse essentiellement aux investisseurs et, au Canada, ce sont surtout des villes de taille moyenne ou grande qui y adhèrent parce qu'elles peuvent et souhaitent se comparer à d'autres villes du monde et harmoniser leurs actions avec les pratiques à l'échelle internationale.

Points de concordance avec les recommandations du GIFCC

- Traite des quatre aspects visés par les recommandations du GIFCC.
- Met l'accent aussi bien sur les risques que sur les occasions.
- Maintient l'équilibre entre les risques liés à la transition et les risques physiques.

Différences

- N'emploie pas des termes financiers normalisés (p. ex. les risques liés aux changements climatiques y sont désignés comme des « risques climatiques »).
- Les informations communiquées ne sont pas soumises à une appréciation de leur importance relative.
- Les villes ne sont pas tenues d'effectuer une évaluation quantitative des incidences financières des changements climatiques.
- Les villes doivent classer les risques de manière qualitative, soit selon une probabilité élevée, moyenne ou faible.
- Des analyses de scénarios sont effectuées uniquement dans le contexte des émissions de GES.

TABLEAU R2 : COMPARAISON DES CADRES DU GIFCC, DU CDP, DU PROGRAMME DES PPC ET DE L'OUTIL EN LIGNE BARC

Aspects visés par les recommandations du GIFCC	Actions recommandées par le GIFCC (adaptées pour les villes)	Lignes directrices de 2018 du programme CDP Cities	PCP (FCM et ICLEI)	Outil en ligne BARC (ICLEI)
Gouvernance	Décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exercent le maire et le conseil.	<p>À la question 3.0 de la section Adaptation, on demande si le maire ou le conseil municipal s'est engagé en faveur d'une adaptation aux changements climatiques à travers la zone géographique de la ville.</p> <p>À la question 3.1 de la section Adaptation, on demande si le conseil municipal a publié un plan d'adaptation au changement climatique.</p>	L'étape 2 prévoit la remise d'une résolution du conseil municipal sur les objectifs de réduction des émissions. Cependant, la description de la manière dont l'exécution du plan sera supervisée ne semble pas exigée.	<p>À l'étape 1, le conseil doit adopter une résolution sur l'adaptation aux changements climatiques. Il faut aussi identifier les parties prenantes et rédiger une charte des collectivités (<i>community charter</i>). Il n'est pas clair si les responsabilités et l'obligation de reddition de comptes du conseil doivent être inscrites dans cette charte.</p> <p>À l'étape 4, le conseil doit approuver et appuyer le plan. Cependant, la description de la manière dont l'exécution du plan sera supervisée ne semble pas exigée.</p>

		<p>À la question 1.1 de la section Gouvernance et gestion des données, on demande de décrire la manière dont la ville gère sa responsabilité d'ensemble concernant l'atténuation du changement climatique (p. ex. par la réduction des émissions) et son adaptation au changement climatique (c.-à-d. la réduction des risques climatiques).</p>	<p>À l'étape 3, on doit fournir le nom des services municipaux ou des organisations responsables du plan et des mesures qui y sont décrites. Cependant, il ne semble y avoir aucune exigence précise en ce qui a trait à la reddition de comptes.</p>	<p>À l'étape 1, on doit former une équipe responsable de l'adaptation aux changements climatiques et nommer un champion du programme d'adaptation.</p>
<p>Stratégie</p>		<p>À la question 8.3c de la section Stratégie, on demande de détailler l'objectif total du scénario de base à l'échelle de la ville (p. ex. les émissions de GES), y compris les émissions courantes prévues.</p>	<p>À l'étape 1, on doit établir les prévisions des émissions de GES sur 10 ans selon le statu quo. L'identification d'autres risques et occasions à court, à moyen et à long terme ne semble pas exigée.</p>	<p>À l'étape 2, on doit faire des recherches sur les incidences des changements climatiques et indiquer comment les divers services municipaux seront affectés par les changements climatiques. Il n'est pas clair si les recherches doivent porter sur les incidences à court, à moyen ou à long terme.</p>
	<p>Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur la stratégie et la planification financière des entreprises de la ville.</p>	<p>À la question 2.3 de la section Risques climatiques, on demande au répondant s'il considère que les effets du changement climatique sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la capacité des entreprises à prospérer au sein de sa ville.</p>	<p>À l'étape 3, on doit fournir une description des coûts et des sources de financement du plan de réduction des émissions. Il ne semble pas qu'on doive inclure une description des répercussions sur les entreprises à cette étape.</p>	<p>L'étape 3 traite des considérations relatives au financement et au budget du plan, ainsi que de l'identification des moteurs et obstacles possibles. On n'exige pas toutefois de quantifier les incidences (c.-à-d. d'attribuer une valeur monétaire aux répercussions potentielles des changements climatiques).</p>

Stratégie (suite)	Décrire la résilience de la stratégie de la ville, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, y compris un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.	Rien n'indique qu'on oblige la ville à décrire sa résilience ou à effectuer l'analyse de scénarios (si ce n'est de la prévision des GES).	Rien n'indique qu'on oblige la ville à décrire sa résilience ou à effectuer l'analyse de scénarios (si ce n'est de la prévision des GES).	À l'étape 2, on doit évaluer les risques et les vulnérabilités afin de déterminer la sensibilité aux changements climatiques, la capacité d'adaptation, les conséquences des changements climatiques et la probabilité que les risques se matérialisent.
Gestion des risques	Décrire les processus que la ville a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques.	À la question 2.0b de la section Risques climatiques, on demande à la ville de fournir les détails concernant leur évaluation des vulnérabilités ou risques liés aux changements climatiques. Aux questions 2.1 et 2.1a de la section Risques climatiques, on demande à la ville si elle a mis en place un processus de révision / mise à jour de l'évaluation des vulnérabilités ou risques liés au climat.	La communication d'informations sur les risques ne semble pas exigée.	À l'étape 1, on doit procéder à une évaluation initiale des incidences des changements climatiques. À l'étape 2, on doit faire des recherches et examiner en profondeur les risques et occasions liés aux changements climatiques. La quantification de ces risques et occasions ne semble pas exigée.

<p>Gestion des risques (suite)</p>	<p>Aux questions 2.1 et 2.1a de la section Risques climatiques, on demande à la ville si elle a mis en place un processus de révision / mise à jour de l'évaluation des vulnérabilités ou risques liés au climat.</p> <p>Aux questions 8.1 et 8.4 de la section Stratégie, on demande à la ville de fournir des détails sur la façon dont elle gère ses émissions en vue d'atteindre ses objectifs (c.-à-d. à l'échelle tant de la collectivité locale que de la ville).</p>	<p>La communication d'informations sur les risques ne semble pas exigée de quelque façon que ce soit.</p>	<p>L'étape 3 porte sur les choix et actions possibles en matière d'adaptation aux changements climatiques.</p>
	<p>Indiquer la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques sont intégrés à la gestion globale des risques de la ville.</p>	<p>L'intégration des risques ne semble pas être une exigence.</p>	<p>La communication d'informations sur les risques ne semble pas exigée.</p> <p>À l'étape 4, on doit mettre en œuvre le plan d'adaptation élaboré aux étapes précédentes.</p> <p>À l'étape 4, on doit établir des mécanismes et des moyens de financement pour mettre en œuvre le plan et répondre aux risques.</p>
<p>Mesures et objectifs</p>	<p>Décrire les mesures utilisées par la ville pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques.</p>	<p>On demande à la ville de présenter les mesures relatives aux émissions de la collectivité locale, aux émissions de la ville, et à la consommation d'énergie et d'eau.</p>	<p>À l'étape 1, on doit fournir une description des valeurs d'intensité ou des valeurs de coefficient des émissions pour toutes les sources d'énergie, y compris l'électricité. Il n'est pas clair si ces valeurs concordent avec la stratégie et la gestion des risques.</p> <p>À l'étape 3, on doit établir des données de référence et des indicateurs appropriés. Il n'est pas clair si ces données de référence et ces indicateurs concordent avec la stratégie et la gestion des risques.</p>

Mesures et objectifs (suite)	<p>Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes.</p>	<p>Aux sections Émissions liées à la collectivité locale (questions 6.0 à 6.10) et Émissions à l'échelle de la ville (questions 7.0 à 7.103a), on demande à la ville de fournir de l'information sur les émissions des catégories 1, 2 et 3.</p>	<p>À l'étape 1, on doit fournir un résumé de l'inventaire municipal ou communautaire des émissions ainsi que les prévisions des émissions sur 10 ans.</p>	<p>Il n'est pas clair si les données de référence et les indicateurs mentionnés à l'étape 3 comprennent les émissions.</p>
	<p>Décrire les mesures utilisées par la ville pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques ainsi que la performance par rapport aux objectifs.</p>	<p>À la question 1.4a de la section Gouvernance et gestion des données, on demande si les objectifs sont traités dans le plan directeur de la ville. À la question 8.0 de la section Stratégie, on demande si un objectif précis de réduction des émissions de GES a été établi à l'échelle de la collectivité locale. À la question 8.3 de la section Stratégie, on demande si un objectif précis de réduction des émissions de GES a été établi à l'échelle de la ville. À la question 9.2a de la section Énergie, on demande si un objectif précis de réduction de la consommation d'énergie a été établi à l'échelle de la collectivité locale.</p>	<p>À l'étape 2, on doit fournir une description des objectifs, incluant l'année de référence, l'année cible et la variation en pourcentage par rapport à l'année de référence. À l'étape 3, on doit fournir une description des activités qui aideront à atteindre les objectifs de réduction. À l'étape 5, on doit fournir l'évaluation quantitative des résultats de chaque mesure de réduction des GES décrite dans le plan d'action local.</p>	<p>À l'étape 3, on doit établir une vision et des objectifs. Il n'est pas clair si les objectifs doivent être quantitatifs.</p>

Ressource V : Autres renseignements et ressources

Source	Titre (renvoi au moyen d'un hyperlien)	Date de publication
CPA Canada	Changements climatiques : Appréciation de l'importance relative	2019
CPA Canada	Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des PCGR du secteur public et des énoncés de PR actuels	2019
CPA Canada	Webinaire – Analyse de scénarios et information d'entreprise relative aux risques associés au climat : Prochain défi? (audio en anglais, visuel en français)	2019
CPA Canada	Changements climatiques et prise de décision : Entrevues avec des investisseurs	2019
CPA Canada	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	2018
Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	Rapport d'étape du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais)	2018
Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	Rapport définitif : Recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (en anglais)	2017
Bureau d'assurance du Canada	L'incidence économique des effets météorologiques des changements climatiques sur les collectivités (en anglais)	2019
Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et Climate Disclosure Standards Board (CDSB)	Guide de mise en œuvre des recommandations du GIFCC (en anglais)	2019



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. 416 977.3222 TÉLÉC. 416 977.8585
WWW.CPACANADA.CA